LA LETTRE DE LA CAPEB

LA LETTRE D'INFORMATION HEBDOMADAIRE DU RÉSEAU

N° 1318
30 octobre 2026



L'ACTUALITÉ

CONJONCTURE : « NOUS SOMMES ARRIVÉS AU BOUT DE LA CAPACITÉ DE RÉSISTANCE DES ARTISANS »

Activité en recul, trésoreries fragilisées, marges sous pression et flambée des coûts : les entreprises artisanales du bâtiment sont à bout de souffle. Si quelques signes de reprise apparaissent, la CAPEB alerte sur une profession qui ne demande pas d'être assistée, mais de pouvoir enfin travailler sereinement, sans être étouffée par les contraintes administratives et financières. Cette situation était au cœur de la conférence de presse de la CAPEB ce mardi.

Les artisans du bâtiment n'en peuvent plus. Après des mois de difficultés économiques, de hausse des coûts et d'incertitudes réglementaires, leur capacité de résistance atteint ses limites. « Nous sommes arrivés au bout de la capacité de résistance des artisans », a alerté le président de la CAPEB lors de la conférence de presse qu'il tenait ce mardi 27 octobre. Le message est clair : la profession ne réclame pas une « mise sous perfusion », mais du travail, de la visibilité et des conditions permettant aux entreprises de vivre dignement de leur savoir-faire.

Or, au troisième trimestre 2026, l'activité des entreprises artisanales du bâtiment diminue encore : - 1 % sur un an. La construction neuve recule de 1 %, tandis que l'entretien-amélioration baisse également de 1 %. Seul le secteur de la plomberie et du chauffage (+2,5 %) et de l'électricité (+0,5 %) renouent avec la croissance. Difficile de ne pas y voir l'impact de l'orientation politique du Gouvernement vers une priorité données aux PAC et Clim. La rénovation énergétique est d'ailleurs en hausse de 1 %, sa première progression depuis le premier trimestre 2024. Les mises en chantier de logements progressent également de 21,4 % sur un an, à 300 200 logements. Mais cette amélioration ne se traduit pas encore suffisamment dans l'activité des artisans. Les carnets de commandes sont stables (+ 1 jour), sans pour autant dissiper les incertitudes. Au contraire, les soldes d'opinion révèlent un vrai pessimisme.

- 1 %

L'activité des artisans du bâtiment a encore reculé au 3e trimestre 2026

La hausse des prix accentue encore les difficultés. Les questions complémentaires à l'enquête de conjoncture du troisième trimestre révèlent que 73 % des entreprises jugent l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie et des matériaux important, voire très important. Les carburants nécessaires aux déplacements sur les chantiers sont cités par 94 % des entreprises, devant le prix des matériaux (82 %) et les coûts de transport (50 %). Depuis mars 2026, 96 % des entreprises ont subi une hausse de leurs coûts, supérieure à 10 % pour 30 % d'entre elles. Or, répercuter ces augmentations sur les clients est loin d'être évident. D'ailleurs, 45 % n'ont pas augmenté leurs prix de vente. Dans le même temps, 21 % signalent une baisse de la demande ou des reports de travaux. La conséquence est implacable : les artisans absorbent une partie importante des surcoûts, au détriment de leurs marges. Ils travaillent, achètent leurs matériaux, parcourent les kilomètres nécessaires aux chantiers, mais ne peuvent pas toujours facturer ces dépenses supplémentaires. Une équation de plus en plus difficile à tenir. Rien d'étonnant donc qu'au troisième trimestre, 30 % des entreprises déclarent une détérioration de leur trésorerie, contre seulement 7 % qui déclarent une amélioration. Les besoins de financement concernent 24 % d'entre elles. Parallèlement, 28 % signalent une baisse de leurs marges, contre seulement 5 % une hausse. Ce contexte extrêmement tendu impacte et fragilise évidemment l'emploi : dans les entreprises du BTP de moins de 20 salariés, il a reculé de 2,1 % au deuxième trimestre 2026, ce qui représente 17 066 emplois détruits en un an et 11 500 emplois en moins dans les TPE comptant jusqu'à 10 salariés.

À cette pression économique s'ajoutent les démarches administratives, les obligations réglementaires et les délais de paiement. Autant de contraintes qui éloignent les chefs d'entreprise de leur cœur de métier et nourrissent une lassitude grandissante.

• • •

Pourtant, les solutions existent ! Nous défendons l'idée d'une baisse temporaire de la TVA à 5,5 % qui permettrait de donner un peu d'air aux ménages en termes de pouvoir d'achat et donc de relancer rapidement les travaux et l'emploi. Dans le même esprit, nous défendons également une rénovation énergétique par étapes, plutôt qu'une approche exclusivement tournée vers la rénovation d'ampleur en une fois. Quant au déploiement du marché des PAC, il n'est pas question qu'il se fasse sans les artisans ni même avec des artisans transformés en sous-traitants poseurs. L'artisan est un chef d'entreprise, un conseiller et un prescripteur et doit être reconnu pour son expertise. Pour massifier la rénovation, il faut s'appuyer sur les centaines de milliers de TPE du secteur plutôt que concentrer le marché dans les mains de quelques grands acteurs.

Les artisans ne demandent pas de privilèges. Ils veulent des règles stables, des démarches simplifiées, des paiements dans les délais et la possibilité de répercuter leurs coûts sans perdre leurs clients. Ils veulent pouvoir investir, embaucher et transmettre leur savoir-faire sans craindre constamment pour l'équilibre de leur entreprise. Leur exaspération n'est pas un renoncement, mais un avertissement. La priorité n'est plus de leur demander de résister davantage : elle est de leur redonner de l'activité, de préserver leurs marges et de leur permettre enfin de travailler et de vivre sereinement ! Et la pétition « Laissez-nous travailler ! », qui s'approche désormais des 11 000 signatures, en témoigne ! **Retrouvez tous les éléments de la conférence de presse ici**.

ÉCONOMIE

→ LAISSEZ-NOUS TRAVAILLER ! NOTRE PÉTITION DÉPASSE DÉSORMAIS 11 000 SIGNATURES !



Avec plus de 11 000 signatures, la pétition lancée par la CAPEB sur le salon Batimat et intitulée « Laissez-nous travailler ! » se révèle être le témoignage de la grande lassitude, voire de l'exaspération, des artisans du bâtiment qui tentent, malgré tout, de surmonter les difficultés qu'ils doivent affronter tant sur le plan de l'accès au marché que sur le plan administratif et réglementaire. Beaucoup de signataires expriment leur profond désappointement devant les charges administratives et financières qui pèsent sur leur quotidien sans que l'exécutif ne s'en émeuve. Plus encore que l'activité, ce sont les conditions d'activité qui exaspèrent les chefs d'entreprises artisanales. Pourquoi tant de complications quand on pourrait faire simple ? Pourquoi tant de reculs dans l'encouragement des ménages à faire des travaux alors que les besoins sont immenses, notamment en termes de rénovation énergétique ? Pourquoi tant d'hésitations à prendre des mesures de bon sens qui ne coûtent pas un centime à l'État à l'instar de ce que nous réclamons pour la REP ? Tant de questions sans réponse qui poussent les artisans à bout. Veut-on les retrouver sur les ronds-points avec les gilets jaunes ? Qu'attendent nos gouvernants pour les écouter ? Cette pétition sera clôturée à la fin de cette semaine.

Et c'est forte de cette masse de témoignages et de mécontentements que la CAPEB entend porter la voix des artisans du bâtiment auprès du Premier ministre.

→ FACTURATION ÉLECTRONIQUE : POINT D'ÉTAPE

Depuis l'entrée en vigueur de l'obligation de réception des factures électroniques, les premiers retours témoignent d'une montée en charge rapide du dispositif, même si certains ajustements techniques restent nécessaires. Lors de la réunion de la Communauté des relais du 29 septembre, les pouvoirs publics ont présenté un premier bilan de la réforme. Plus de 12 millions de factures électroniques ont déjà été échangées et près de 5 millions d'entreprises ont choisi leur plateforme de réception. Les premiers indicateurs montrent également une appropriation progressive du dispositif par les entreprises, sans incident majeur de sécurité ou d'indisponibilité signalé depuis son lancement. Des points de vigilance demeurent toutefois, notamment sur l'interopérabilité entre certaines plateformes, les taux de rejet de factures ou encore la gestion des changements de plateforme. L'administration indique poursuivre ses travaux pour résoudre ces difficultés. L'attention se tourne désormais vers la prochaine échéance du 1er septembre 2027, qui marquera l'entrée en vigueur de l'obligation d'émission des factures électroniques et du e-reporting. Dans ce contexte, la CAPEB poursuit son accompagnement des entreprises artisanales afin de faciliter leur transition et de faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain.



→ RETARDS DE PAIEMENT : LES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT RESTENT SOUS PRESSION MALGRÉ UNE AMÉLIORATION

Les délais de paiement interentreprises continuent de s'améliorer en France, mais les déséquilibres persistent. Selon une étude de la Banque de France publiée en octobre 2026, les délais de règlement des fournisseurs ont diminué de 0,8 jour entre 2024 et 2025, pour s'établir à 49 jours en moyenne, hors microentreprises. Cette évolution ne suffit toutefois pas à résoudre les difficultés de trésorerie des petites structures. Les PME, microentreprises comprises, restent particulièrement pénalisées par les retards de paiement. Leur déficit de trésorerie est estimé à 13 milliards d'euros. À l'inverse, les grandes entreprises bénéficient de retards de règlement de la part de leurs partenaires, qui leur procurent un avantage de trésorerie évalué à un montant équivalent. Plus d'une grande entreprise sur deux continue ainsi de payer ses fournisseurs au-delà du délai légal de 60 jours. Pour les petites



entreprises du bâtiment, ces déséquilibres constituent un enjeu majeur. Les retards de règlement fragilisent directement leur trésorerie et peuvent compliquer le financement des achats de matériaux, des salaires et des dépenses courantes. La situation doit néanmoins être appréciée en tenant compte des particularités sectorielles : les délais et les équilibres financiers varient selon l'organisation des chaînes d'approvisionnement et les rapports entre clients et fournisseurs. La Banque de France souligne que l'amélioration des délais concerne l'ensemble des catégories d'entreprises, mais reste insuffisante pour résorber les écarts. La mise en place de la facturation électronique pourrait contribuer à faire évoluer les comportements de paiement dans les prochaines années. Le renforcement annoncé des sanctions contre les mauvais payeurs constitue également un levier potentiel. Ainsi, si la tendance générale est encourageante, la réduction effective des retards est plus que jamais essentielle pour préserver la trésorerie et la stabilité financière des petites entreprises du bâtiment.

→ DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES : LA CONSTRUCTION AMORCE UNE AMÉLIORATION EN 2026

Après une période de forte tension, le secteur de la construction montre des signes d'amélioration. Selon les données d'Altares publiées en octobre 2026, le plus gros des défaillances d'entreprises semble derrière nous, même si la situation financière de nombreuses sociétés reste encore très fragile. Au troisième trimestre 2026, 3 452 défaillances ont été recensées dans la construction, ce qui représente une baisse de 3,1 % par rapport à la même période en 2025. Le secteur demeure néanmoins le plus touché, représentant 23,5 % des 14 652 défaillances enregistrées tous secteurs confondus. Le gros œuvre affiche les progrès les plus marqués, avec un recul de 13,1 % des procédures sur un an. La construction de maisons individuelles suit cette tendance plus favorable, avec 176 défaillances au troisième trimestre, contre 215 un an plus tôt, soit une baisse de 18,1 %. Dans la promotion immobilière de logements, les chiffres détaillés font également état d'une diminution, avec 333 défaillances contre 401 au troisième trimestre 2025, soit un recul d'environ 17 %. Mais les entreprises les plus fragiles conservent



des trésoreries tendues et des faiblesses financières structurelles. Et la trésorerie reste un enjeu déterminant pour la pérennité des entreprises, au-delà du seul niveau de chiffre d'affaires.

→ CRÉATIONS D'ENTREPRISES : LA CONSTRUCTION RÉSISTE, PORTÉE PAR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES CLASSIQUES



Malgré une conjoncture économique difficile, les créations d'entreprises poursuivent leur progression en France. Selon les dernières données de l'Insee, 119 300 entreprises ont été créées en septembre, un niveau record depuis janvier 2000. Sur un an, les créations progressent de 12,2 %, confirmant le dynamisme de l'entrepreneuriat. Le secteur de la construction participe à cette tendance. En septembre 2026, 8 018 entreprises y ont été créées, soit une hausse de 7,3 % sur 12 mois. Sur le troisième trimestre, la progression atteint 11,4 % par rapport à la même période de 2025, représentant environ 2 270 créations supplémentaires. Un léger recul de 1 % est toutefois observé entre août et septembre, signe d'une dynamique qui reste irrégulière. Et bonne nouvelle : les créations d'entreprises individuelles de droit classique ont augmenté de 11,6 % en septembre sur un an. Sur les 12 derniers mois, la hausse atteint 7,6 %. Des chiffres qui témoignent d'un regain d'intérêt pour les formes traditionnelles de l'entrepreneuriat, au-delà du seul régime de la micro-entreprise, ce dont nous nous félicitons évidemment ! Pour la construction, ces évolutions constituent un signal encourageant pour le renouvellement du tissu entrepreneurial. Mais elles ne peuvent pas s'appréhender comme une reprise de l'activité du secteur.

RÉSEAU

→ RETOUR SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 22 ET 23 OCTOBRE



Le Conseil d'administration qui s'est réuni la semaine dernière a examiné les projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale pour 2027 et les amendements que la CAPEB a proposés aux parlementaires. Il a aussi évoqué le projet de loi logement, l'action de la CAPEB avec les collectivités locales sur la REP, et sa mobilisation sur l'électrification des véhicules utilitaires et sur la place laissée aux artisans dans les offres packagées PAC. Le Conseil a par ailleurs décidé de clore la pétition lancée sur Batimat « Laissez-nous travailler ! » après une dernière relance de nos adhérents. Au titre des questions de compétences et de formation, le Conseil a échangé sur les évolutions de l'offre de services de Constructys qui nécessite une adaptation de l'accompagnement proposé par la CAPEB, est revenu sur les excellents résultats des WorldSkills à Shanghai puis réfléchi au projet de Passeport sécurité des étudiants et apprentis (PASEA) auquel la CAPEB travaille avec l'OPPBTP. S'agissant des questions sociales et d'emploi, le Conseil a échangé sur les suites de l'audit du réseau des caisses de congés payés puis évoqué les échanges au sein de l'Agirc-Arrco sur l'accord de 73. Il est revenu sur la Semaine du BTP qui a permis à la CAPEB de valoriser les métiers auprès des partenaires de l'emploi et de présenter le dispositif « Osez le chantier de votre réussite ». Les membres du Conseil ont ensuite dressé le bilan de BATIMAT et des 80 ans de la CAPEB, et ont notamment évoqué l'exploitation à venir du documentaire « Nous, Artisans ». Enfin, un point a été fait sur la structuration de l'offre de services de la CAPEB, sur les demandes en cours au sein du GSDR, et sur les désignations.

→ UN NOUVEAU PRÉSIDENT DANS LES ALPES-MARITIMES

Le Conseil d'administration de la CAPEB des Alpes-Maritimes a élu le 19 octobre son nouveau Président en la personne de Patrice Vannucci, artisan maçon, qui succède ainsi à Franck Caverzaghi.



→ RÉUNIONS DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX RÉGIONAUX ET DU CONSEIL INTERRÉGIONAL

Les réunions des secrétaires généraux régionaux et du Conseil interrégional, qui se sont tenues les 27 et 28 octobre, ont notamment porté sur les suites de l'audit du réseau des caisses de congés payés, le modèle économique des régions, les financements disponibles et la situation de l'APNAB. Les enjeux de formation et d'emploi ont également occupé une place importante, avec un bilan de la Semaine du BTP, un état des lieux de l'offre de formation et du portail « Ma Formation Bâtiment », les financements de Constructys en faveur des TPE pour 2027, la situation des BTP CFA et les perspectives de l'apprentissage dans le bâtiment. Les participants ont aussi abordé Renoboost, les WorldSkills ainsi que le financement et la feuille de route des CERC.

Le Conseil interrégional a par ailleurs permis de faire un tour d'horizon des actions et projets des CAPEB régionales et d'échanger sur plusieurs dossiers d'actualité : projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale, projet de loi sur le logement, refondation de la REP, stratégie de portage des propositions de la CAPEB dans la perspective de l'élection présidentielle, ainsi que la situation du dialogue social, relations avec la FFB et la préparation des élections des Chambres de métiers et de l'artisanat.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

CESE

Ce lundi, le Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales a préparé les points à l'ordre du jour du Bureau du CESE. Il a validé son intervention sur les dégâts causés aux commerces de proximité par les violences urbaines du week-end des 17 et 18 octobre. Il a également validé les déclarations faites en son nom en plénière sur les deux sujets qui étaient abordés cette semaine : tout d'abord le XX[e] Sommet de la Francophonie et le rôle des Outre-mer dans leurs bassins régionaux et d'autre part, le Rapport annuel sur l'état de la France en 2026.

PRESSE



Dans le cadre de la conférence de presse qu'il tenait ce mardi (à laquelle participaient notamment l'AFP, *Le Figaro*, AEF Info, *Le Moniteur*, BFM, Batiactu) pour présenter les derniers chiffres de la conjoncture et alerter sur la situation des entreprises artisanales du bâtiment, le Président de la CAPEB a donné plusieurs interviews, et notamment à France Inter où il a pu intervenir en direct dans le « 13/14 » présenté par Jérôme Cadet mais aussi à BFM Business (diffusée dans la matinale de mercredi), à ICI Provence dans la Matinale de 7h45 et à Sud Radio en direct mercredi à 12h15. **Tout retrouver ici.**



SÉNAT

Le Président de la CAPEB était auditionné mercredi soir au Sénat au sujet du Projet de loi de finances pour 2027. Une occasion de rappeler nos positions. **Les retrouver ici.**

RÉSEAU

Le point presse avait été précédé d'une visio avec le Réseau comme il en est désormais d'usage. Puis mercredi, Jean-Christophe Repon a présidé le Conseil Interrégional et jeudi le COPIL CAP CAPEB.

PARTENARIATS

Un échange avait lieu ce mercredi avec Jeudi, la CAPEB a signé un accord de partenariat avec COFIDIS visant à faciliter le financement des travaux de rénovation énergétique des particuliers. Les artisans adhérents pourront orienter leurs clients vers une offre de prêt dédiée, simple et sans démarches administratives supplémentaires, afin de lever les freins financiers à la réalisation des projets.

SALON DU PATRIMOINE

Le Président de la CAPEB était présent jeudi sur le Salon du Patrimoine pour échanger avec les personnalités officielles et les différents acteurs du patrimoine. Le vice-président en charge des questions économiques Christophe Bellanger et l'administrateur en charge du dossier patrimoine Éric Le Dévéhat, étaient tous deux présents au sein de la délégation inaugurale du salon. Nous reviendrons sur cet événement plus en détail dans notre prochain numéro.

RÉSEAU

→ UN MOIS DÉJÀ : FAISONS VIVRE NOS 80 ANS DANS NOS TERRITOIRES !

Il y a tout juste un mois, nous célébrions ensemble les 80 ans de la CAPEB. Une soirée exceptionnelle, plus de 2 000 artisans réunis, un documentaire émouvant, des témoignages inspirants et une mobilisation collective qui a rappelé à tous la force de notre Réseau. Mais cet anniversaire n'avait pas vocation à s'arrêter au 29 septembre. Depuis le début de cette année anniversaire, de nombreux outils et supports ont été conçus pour valoriser l'histoire de la CAPEB, ses combats, ses victoires et, surtout, les femmes et les hommes qui font vivre l'Artisanat du bâtiment partout en France. Ces contenus restent pleinement d'actualité et peuvent continuer à nourrir vos communications locales au moins jusqu'à la fin de l'année. La frise chronologique des 80 ans constitue par exemple une formidable ressource pour rappeler à nos adhérents, à nos partenaires ou aux élus de nos territoires tout ce que notre organisation a obtenu depuis 1946. Les portraits d'artisans réalisés avec Batiactu méritent également d'être largement relayés. Ils mettent en lumière des artisans et artisanes dont les parcours illustrent parfaitement les valeurs que porte la CAPEB depuis 80 ans. Tous les visuels, logos, signatures, supports numériques et contenus créés pour cette année anniversaire restent à votre disposition. Ils constituent une opportunité pour prolonger la dynamique des 80 ans et rappeler que la CAPEB demeure, aujourd'hui comme hier, le collectif de référence des artisans du bâtiment. Et nous n'oublierons pas le documentaire « Nous, Artisans » qui donne la parole à des chefs d'entreprise artisanale venus de toute la France et rappelle avec authenticité le rôle essentiel de l'artisanat dans la vie quotidienne de nos concitoyens. Nous entendons l'exploiter largement dans les prochains mois mais il est d'ores et déjà possible d'utiliser les teasers qui en ont été tirés. Enfin, notre partenariat avec Zepros prévoit une dernière diffusion de notre emailing à l'attention des non adhérents fin novembre/début décembre. Parce que notre histoire est un atout pour préparer l'avenir, faisons vivre ensemble cet anniversaire bien au-delà de sa date symbolique !

Tous les outils de communication sont à votre disposition ici.



CAPEB L'ARTISANAT DU BÂTIMENT
CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information, rendez-vous dans votre espace adhérent sur **www.capeb.fr** qui vous permettra d'accéder à ARTUR

Crédit photo : © CAPEB / © 2026 iStockphoto LP.